

comment le gouvernement fédéral s'occupait de la question. Le 7 janvier 1947, le premier ministre Jones de l'Île du Prince-Édouard a envoyé la dépêche suivante au premier ministre du Canada:

J'estime que les cinq provinces qui ont conclu des ententes devraient se réunir incessamment afin de les reviser à leur satisfaction mutuelle, avec l'assentiment de votre gouvernement.

La réponse est ainsi conçue:

Mon cher premier ministre:

J'ai bien reçu votre dépêche exprimant l'avis que les cinq provinces qui avaient conclu des ententes devraient se réunir incessamment afin de les reviser à leur satisfaction mutuelle, avec l'assentiment du gouvernement du Dominion. Je m'empresse de voir à ce que votre proposition soit étudiée soigneusement.

Votre tout dévoué,

W. L. Mackenzie King.

Cela se passait il y a deux ans! Les premiers ministres d'Alberta et d'Ontario ont demandé la convocation d'une nouvelle conférence. Nul n'a fait valoir de raisons plus impérieuses de convoquer une nouvelle conférence que le premier ministre de la Colombie-Britannique. Les gouvernements provinciaux, celui de ma province en particulier, doivent envisager des dépenses de plus en plus fortes dans ces domaines qui relèvent de l'autorité provinciale et des dépenses qui devraient être faites par les provinces, chez elles, dans les domaines de la sécurité sociale, de la mise en valeur des ressources naturelles, et ainsi de suite. Par suite des concessions fiscales consenties dans les accords particuliers, la Colombie-Britannique, ainsi que d'autres provinces, est de moins en moins capable de s'acquitter de ses responsabilités sans recourir à des mesures fiscales impopulaires, inéconomiques, imméthodiques, bref inopportunes. Les premiers ministres provinciaux eux-mêmes ont admis qu'ils n'auraient pas levé ces impôts, s'ils n'y avaient été obligés lorsque le gouvernement fédéral a accaparé les pouvoirs exclusifs d'imposition dans les domaines importants. Or, le gouvernement refuse maintenant de donner suite aux engagements financiers qu'il a pris lors de la conférence et sur lesquels reposent les accords eux-mêmes.

C'est une tentative délibérée d'asservir les provinces en les rendant incapables de s'acquitter de leurs responsabilités sans recourir aux subventions du gouvernement fédéral et sans conclure avec lui et à sa discrétion d'autres ententes sur les pouvoirs d'imposition. Je fais cette déclaration, à dessein, parce qu'elle s'appuie sur les paroles du ministre actuel de la Justice (M. Garson). Au cours du présent débat, le 2 février, il s'est prononcé à la Chambre en faveur de la disette financière chez les gouvernements provinciaux. Parlant

[M. Fulton.]

du programme financier au moment de la Confédération, il s'est exprimé de la façon suivante, comme en font foi les *Débats* du 2 février:

A dessein, on a laissé aux provinces de faibles revenus,—dans le cas de certaines d'entre elles, ces revenus étaient insuffisants dès le début,—afin que les pouvoirs juridiques que leur conférait la constitution fussent appuyés aussi peu que possible par des revenus permettant d'en acquitter les frais d'exercice.

Voilà un exposé très clair du programme que poursuit délibérément le présent gouvernement à l'égard des provinces. D'aucuns soutiendront peut-être que cela importe peu, mais voyons plutôt ce qui résulte dans la pratique de cette attitude du gouvernement fédéral. Je veux parler de questions qui intéressent chacun de nous en sa qualité de citoyen du Canada et de sa propre circonscription. Notre régime de vie, notre bien-être et notre prospérité dépendent de l'aptitude de nos gouvernements provinciaux à nous fournir les services nécessaires.

Voyons ce qui se passe en Colombie-Britannique. Je cite un extrait du discours qu'a prononcé le premier ministre de cette province, lors de l'ouverture de la session, en mars 1948. La *Sentinel*, de Kamloops, résumait ainsi le discours du premier ministre de la province, livraison du 10 mars 1948:

Les ententes fiscales actuelles entre le Dominion et les provinces ne peuvent être considérées comme équitables à moins qu'on ne donne suite aux propositions relatives à la sécurité sociale, exposées dans le Livre vert.

Il donne ensuite des exemples des fardeaux qui incombent à la Colombie-Britannique, du fait que le gouvernement fédéral n'a pas donné suite à ses propositions.

Dans le même article, on lui attribue les paroles suivantes:

Des 2,079 cas de pension de vieillesse dont nous avons assumé la charge au cours des cinq derniers mois, 423 ou 20 p. 100 viennent d'autres provinces et ne sont pas réellement des cas de la Colombie-Britannique au véritable sens du mot.

A un autre endroit, le premier ministre Johnston a dit:

Le gouvernement fédéral n'a pas encore consenti à accepter l'entière responsabilité du chômage.

Il a fait remarquer ensuite que le gouvernement fédéral percevait des montants énormes dans la province, mais ne lui remettait qu'une faible partie des fonds ainsi perçus. Son gouvernement, a-t-il ajouté, avait demandé au Dominion d'acquitter une plus forte partie du coût des pensions de vieillesse, d'instituer un plan de retraite contributif et obligatoire, d'accorder une aide financière aux hôpitaux et d'établir un régime d'assurance-santé.

Un peu plus tard, monsieur l'Orateur, le ministre des Finances de la Colombie-Bri-